

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 401 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances ;

n° 401

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 mars 1946

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro
31 mars 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances : la loi n° 16 351/ B du 6 mars 1946 étendant aux territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer les dispositions des ordonnances des 5 décembre 1944 concernant les Chambres de révision. 20 novembre 1944 relative à l'annulation de certaines condamnations, et 26 avril 1945 autorisant l'annulation de certaines condamnations.

Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

J. CHALVET.